

Le SDER

Une opportunité pour travailler l'aménagement du territoire en classe

Travailler l'aménagement du territoire en géographie, en sciences sociales ou en sciences humaines est un défi citoyen tant pour l'enseignant que pour ses élèves.

Aujourd'hui, ce projet pédagogique permet non seulement d'atteindre les objectifs du Décret Missions (article 6), mais aussi les compétences terminales de différents cours de l'enseignement secondaire.

Par la dynamique du jeu de sensibilisation, par l'analyse documentaire, par la rencontre d'acteurs, l'enseignant peut ainsi construire des savoirs mais aussi des compétences qui pourront être transférés à d'autres situations d'apprentissages.



Une opportunité pour travailler l'aménagement du territoire en classe

Une situation réelle d'apprentissage pour rencontrer une série d'objectifs fixés par les référentiels et les programmes du 3^e degré (5^e, 6^e ou 7^e secondaires) tant en termes de compétences qu'en terme de contenus des cours de :

- ◆ **géographie (enseignement général)** : développement et aménagement du territoire, acteurs spatiaux, ...
- ◆ **sciences sociales (enseignement général)** : consensus-conflits ; régulation consciente et inconsciente, ...
- ◆ **géographie, histoire et sciences sociales ou sciences humaines (formation commune de l'enseignement qualifiant)** : urbanisation et urbanisme, aménagement du territoire, l'occupation du sol, les acteurs spatiaux, ... sans oublier l'importance d'une participation au débat politique pour trancher les enjeux de société

Ce qui suppose de former les élèves des classes terminales :

- ◆ à la compréhension du territoire wallon actuel
- ◆ à la gestion du territoire, ses acteurs et leurs rôles respectifs
- ◆ aux défis à relever dans la société de demain
- ◆ à l'histoire de l'aménagement du territoire
- ◆ aux facteurs d'évolution de cette gestion
- ◆ aux rôles, enjeux et stratégies des différents acteurs spatiaux
- ◆ ...



Une opportunité pour travailler la démocratie participative en classe

Pour sensibiliser les jeunes à la **démocratie participative** et à leur rôle de citoyen :

Débattre en classe :

- ◆ En se basant sur des faits **scientifiquement étayés**, des témoignages d'acteurs, des expertises de chercheurs et des actions pour dépasser ses représentations et argumenter ses propos.
- ◆ Pour apprendre à agir comme « **citoyen acteur** » informé des enjeux et donc à bon escient : s'engager sur base d'un avis éclairé à répondre à une enquête publique, en lien avec l'actualité.
- ◆ Pour découvrir les choix proposés par l'autorité politique **concernant l'aménagement du territoire wallon** à l'horizon 2040
- ◆ Pour contribuer à son **identité territoriale** en confrontant une vision du territoire wallon à sa propre perception (représentation du territoire et identité territoriale)
- ◆ Pour découvrir le **rôle des acteurs** de la gestion du territoire dont son propre rôle dans sa localité et/ou sa région.

Pourquoi un SDER ?

Confrontée aux défis de la croissance démographique, de l'étalement urbain, et des dysfonctionnements qui affectent sa mobilité, la Wallonie a souhaité **définir un projet de territoire pour son futur**. « Ce projet détermine l'évolution souhaitée de la Wallonie et des territoires qui la composent, leurs rôles spécifiques et leurs interrelations par rapport aux territoires voisins. C'est sur ce projet de territoire que prend appui le **Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER)**, qui fixe les orientations du développement et de l'aménagement de la Wallonie. L'avenir du territoire wallon est entre les mains de chaque habitant, chaque entreprise, chaque acteur et chaque niveau de pouvoir. »

Le SDER définit les grandes orientations territoriales de la Wallonie à l'horizon 2040. Même s'il n'a pas de valeur réglementaire, il tente de répondre à **six défis déterminants** auxquels la Wallonie est confrontée :

- ◆ « **Démographie** : augmentation importante annoncée de la population wallonne, allongement de la durée de la vie et réduction de la taille des ménages. Face à ce défi, la Wallonie affirme une valeur de solidarité et d'accueil, en facilitant l'accès à un logement et à un cadre de vie de qualité.
- ◆ **Compétitivité et cohésion sociale** : sont fortement liées dans une économie mondiale fragilisée par des crises répétées et dans le contexte du redressement de la Wallonie. Face à ces deux défis, la Wallonie affirme une volonté de progrès économique, de cohésion sociale, de bien-être de toutes les catégories d'habitants, de formation générale et d'offre d'emplois.
- ◆ **Mobilité** : constitue un défi à la fois social, économique et environnemental. Face à ce défi, la Wallonie affirme la mise en place d'une mobilité maîtrisée comme une condition impérieuse d'intégration sociale et d'accès au travail.
- ◆ **Énergie et climat** : sécurité énergétique, mise en œuvre de la transition énergétique, lutte contre le réchauffement climatique, prévention et gestion des risques climatiques ».

Le SDER est le résultat d'une réflexion sur le développement territorial de la Wallonie. Il sert de référence et oriente les révisions de plans de secteur. C'est donc un **outil d'orientation stratégique**, flexible et évolutif. Il n'est pas strictement contraignant. Moyennant motivation, les pouvoirs publics peuvent s'en écarter. Il s'agit avant tout d'un **outil d'aide à la décision**...

Pourquoi une enquête publique ?

La Wallonie invite la population à se prononcer sur le projet de SDER durant les 45 jours que dure l'enquête publique (du 29 novembre 2013 au 13 janvier 2014).

Le SDER traduit, sur l'ensemble du territoire wallon, un projet de développement pour les 15 ou 20 ans à venir. C'est donc un document important pour notre avenir qui met en pratique une série de matières déjà vues et permet de mieux connaître la Wallonie et la gestion de notre territoire.

Participer à une enquête publique, c'est donc la possibilité de faire entendre sa voix pour améliorer le projet : les réclamations et observations doivent être envoyées pour le 13 janvier 2014 via un formulaire en ligne disponible sur le site ou à l'adresse électronique sder@icedd.be ou auprès de son Collège communal.

Après l'enquête publique, les conseils communaux ainsi que les CCATM (Commission Communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité) pourront remettre leurs avis (jusqu'au 27 février 2014). Ensuite le projet de SDER doit être approuvé définitivement par le Gouvernement, adoption prévue en mars 2014. L'adoption sanctionnera l'arrivée du nouveau SDER qui deviendra la référence territoriale des projets communaux et régionaux.

spw.wallonie.be/dgo4/sder/index1.html

Comment s'est structurée la démarche de construction du SDER ?

1. Il s'agit d'abord du **projet politique** du Gouvernement Wallon (inscrit dans la Déclaration de Politique Régionale) et traduit dans un document du Ministre ensuite « Politique d'Aménagement du territoire pour le 21^e siècle : lignes de force ».
2. Pour permettre l'adhésion à ce projet et le faire évoluer, un processus participatif (« Panel de citoyens ») a réuni dans plusieurs villes de Wallonie des citoyens intéressés : ce furent les « **Ateliers du territoire** ».
3. Pour étayer scientifiquement le projet politique, le Gouvernement a chargé des scientifiques universitaires (géographes, sociologues, urbanistes, économistes) réunis au sein de la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) d'établir un **diagnostic** de l'état de la Wallonie. Il est abordé ci-dessous.
4. Sur cette base, un institut de recherche (l'Institut Jules Destrée) fut chargé d'établir **5 scénarios** possibles pour la Wallonie en 2040. Ils sont développés page 5.
5. Le Gouvernement Wallon chargea ensuite un bureau d'études de l'accompagner pour finaliser le projet de SDER (voir pages 6 et 7).
6. Celui-ci fut adopté le 7 novembre 2013 par le Gouvernement.
7. Il est aujourd'hui à l'enquête publique
8. ... avant l'adoption définitive par le Gouvernement.

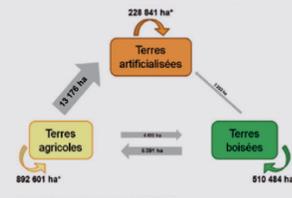
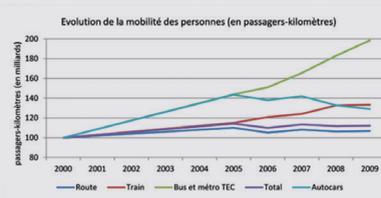
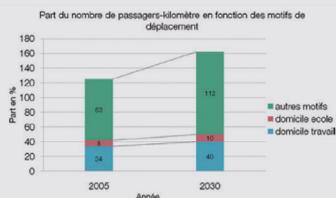


Diverses publications d'analyse et de sensibilisation créées durant la construction du SDER

Le diagnostic territorial

Réalisé en 2011 par la CPDT, le Diagnostic territorial comprend **trois grandes parties** :

- ◆ **La première partie** aborde six défis majeurs pour l'avenir : **démographie, climat, énergie, compétitivité, cohésion sociale et mobilité**.
- ◆ **La seconde partie** estime les besoins spatiaux pour 16 secteurs d'activités aux horizons 2020 et 2040 : habitat et services, commerce, activités économiques et industrielles, tourisme, agriculture, sylviculture, exploitation du sous-sol, transport des personnes et des marchandises, production, énergie, technologies de l'information et de la communication, déchets, eau, contraintes physiques et risques, patrimoine bâti, biodiversité, paysage.
- ◆ **La troisième partie** examine l'insertion de la Wallonie dans son contexte territorial, l'occupation du sol, les villes (et aires d'influence) et les relations villes-campagnes.

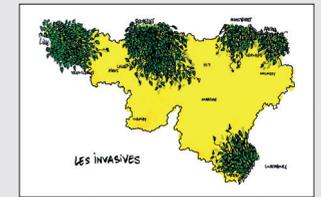


Graphiques et schémas extraits du Diagnostic territorial

Les scénarios

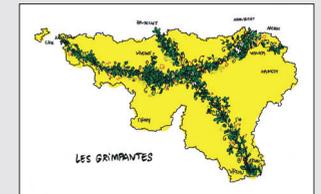
1. **LES INVASIVES** : le développement territorial wallon serait structuré depuis **les pôles métropolitains qui lui sont extérieurs** dans une logique de densification en couronnes. La mobilité serait un des enjeux majeurs du développement de la Wallonie. Les liaisons entre métropoles et pôles secondaires, la potentialisation des pôles de connaissance et logistiques, la qualité des réseaux de transport seraient les nouveaux atouts de la région qui deviendrait le « réservoir » des métropoles.

De manière complémentaire, le développement rural pourrait s'organiser de façon articulée aux dynamiques métropolitaines tout en valorisant les potentiels locaux. Le tourisme rural, les services rendus par la ruralité et un cadre de vie préservé seraient vecteurs de cette évolution.



2. **LES GRIMPANTES** : Les principaux développements de la Wallonie s'articuleraient **le long des axes internes** à la Wallonie de Bruxelles à Lille, de Bruxelles à Arlon et de Mons à Liège. Telles des plantes grimpances sur une armature en forme d'arête, les conurbations se connecteraient pour progressivement former un continuum urbain le long d'axes reliant deux pôles métropolitains.

La performance en mobilité serait un enjeu pour ces axes, de même que des outils d'aménagement du territoire volontaristes capables d'administrer leur développement de manière durable. La densité serait privilégiée et permettrait une montée en puissance de rénovation urbaine et d'aménagement actif du territoire. Parallèlement, les zones naturelles seraient largement préservées.



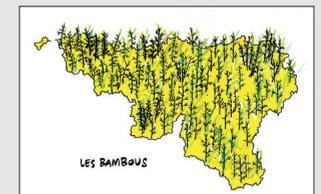
3. **LES MASSIFS** : **Les villes et pôles actuels** constitueraient la base d'une organisation territoriale davantage maîtrisée. Les outils de rénovation rurale et urbaine deviendraient les leviers de ce développement. Dans l'optique de rendre aux milieux urbains et cœurs de villages un cadre de vie de qualité, durable et appropriable par les habitants. La mixité fonctionnelle et la métrique piétonne seraient les principes-clés de l'aménagement. Un retour aux centres des villes et des villages s'accompagnerait d'une inversion de l'étalement urbain. La localisation des activités économiques serait régulée en fonction de critères d'accessibilité et de mobilité.



4. **LES GREFFONS** : la Wallonie opte pour l'implantation de **nouveaux pôles urbains** stratégiquement localisés, à l'image de l'opération menée il y a 40 ans avec Louvain-la-Neuve. Ces « villes nouvelles » ou élargies participeraient à l'amortissement de la croissance démographique et seraient porteuses de projets structurants pour leurs sous-régions. Des solutions innovantes en termes d'accessibilité, de performance énergétique, de densité, de cohésion sociale, d'habitat et de mixité seraient recherchées. Des dispositifs de soutien aux initiatives intergénérationnelles y seraient par exemple engagés. Ces nouveaux pôles participeraient au dynamisme global de la région, soutenus par un Schéma de Développement de l'Espace Régional structurant et cohésif.



5. **LES BAMBOUS** : Des **implantations territoriales désordonnées**, suivant des intérêts individuels apparaîtraient de manière incontrôlée sur le territoire wallon. La dispersion des fonctions et le zonage seraient des conséquences logiques et ce scénario territorial aurait pour effet non négligeable une augmentation des besoins en énergie et en ressources. La fonction productive des espaces ruraux s'en trouverait potentiellement renforcée dans des logiques d'intensification des usages du sol. Les villes et les villages continueraient à s'étendre laissant peu de place à la densité et le modèle d'habitat dominant ne serait pas remis en question.



D'après : spw.wallonie.be/dgo4/sder/scenarios.php

Des objectifs ambitieux

Les politiques sociales, économiques, de mobilité, de sauvegarde du patrimoine et d'autres sont intégrées dans la structuration du SDER. Celui-ci « devrait contribuer à une diminution des charges financières au bénéfice des citoyens, des entreprises, des autorités locales et régionales en :

- ◆ limitant l'étalement urbain ;
- ◆ améliorant l'accès aux services et aux emplois ;
- ◆ mutualisant les services ».

Des objectifs qui se veulent « au service du bien-être des citoyens, de la vitalité des entreprises et de la cohésion sociale ».

Pour rencontrer ces objectifs, Le SDER propose une **organisation du territoire où la densification de certaines zones appelées « territoires centraux » sera favorisée** : densification en logements et densification en services de première nécessité. La volonté étant que chaque commune wallonne ait au moins une zone de ce type sur son territoire.

Les objectifs et actions décrits ensuite ont pour but de soutenir cette politique de base tout en respectant des critères de développement économique, d'équité sociale, d'identité culturelle et de protection et valorisation des ressources.

Trente et une mesures sont prévues. Parmi celles-ci : le réaménagement des friches ; la constitution de nouvelles zones d'habitat, de zones d'activité économique, de loisirs ; des mesures pour maîtriser la mobilité, concernant le stationnement, le covoiturage, les transports collectifs, les modes doux ; des mesures de coopération : depuis le local jusqu'au transfrontalier ; la valorisation des espaces naturels, agricoles et patrimoniaux ; la mixité des fonctions ; l'aménagement des espaces publics, ...

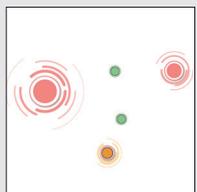
Le SDER ou la volonté de structurer le territoire

Le **SDER** est avant tout un outil cartographique qui traduit une politique d'aménagement du territoire et les options qui doivent permettre de mener à bien cette politique.

Structurer le territoire

Structurer un territoire c'est essayer d'y disposer de manière efficiente les activités génératrices de flux (*logements, équipements, commerces, entreprises, loisirs...*) et organiser les relations entre elles par les réseaux de communication et de déplacement. Il faut dès lors pouvoir y identifier :

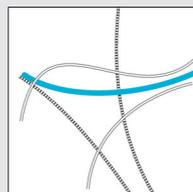
- ◆ **LES POLARITÉS** : Les polarités (villes ou bourgs de plus ou moins grande importance), où se concentrent les équipements et les fonctions qui ont un effet attractif et jouent un rôle d'entraînement
- ◆ **LES AIRES** de « coopération » d'échelle variable, à caractère urbain ou plus rural ; Les aires, parties du territoire définies par une dynamique commune
- ◆ **LES RÉSEAUX** : qui permettent les échanges entre pôles, au sein des aires ou d'une aire à l'autre. :les réseaux de transport, irriguent le territoire, connectent les pôles et soutiennent le développement
- ◆ Et enfin en faire la **SYNTHÈSE**



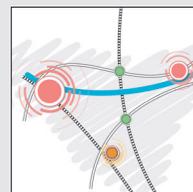
Polarités



Aires



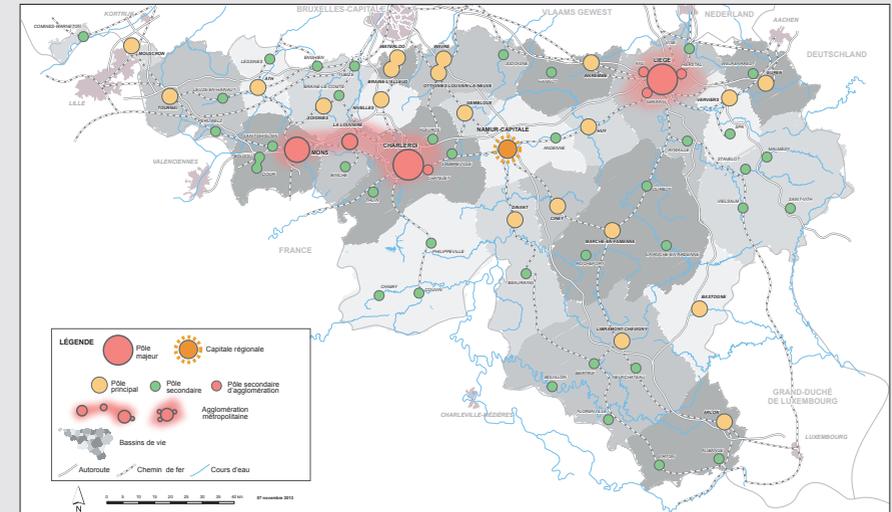
Réseaux



Synthèse

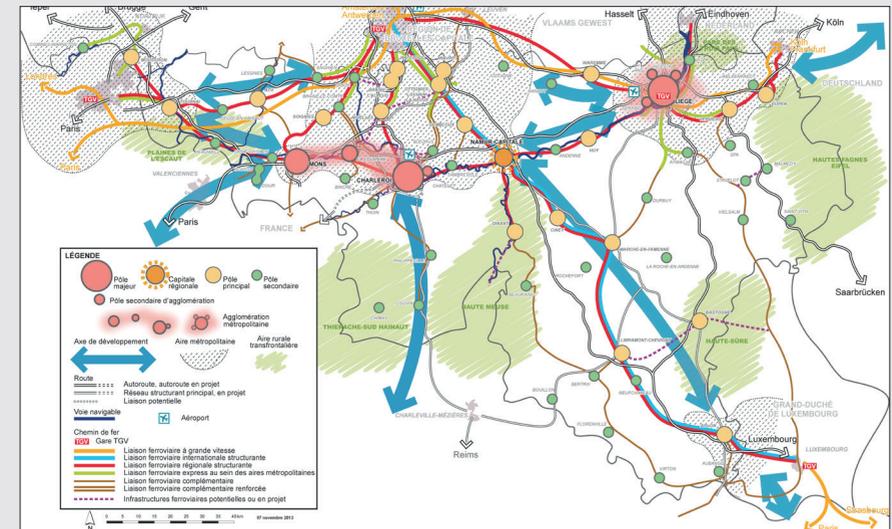
D'après : spw.wallonie.be/dgo4/sder/diagnostic.php

Les pôles et les bassins de vie proposés par le Gouvernement wallon



Les bassins de vie comportent un ou plusieurs pôles, d'importance variable. Ils devraient devenir les zones géographiques de réflexion et de réponse aux besoins en logements (quantité et types de logements attendus) et en services et équipements locaux (coordination des besoins non couverts et à rencontrer), de soutien au développement économique endogène et à l'échelle pertinente à la mise en place des politiques de mobilité.

La carte de synthèse de la structure territoriale du SDER



D'après : spw.wallonie.be/dgo4/sder/projet.php

L'aménagement du territoire, une histoire très récente ...

Suite à la Révolution Française, un certain nombre de pouvoirs sont confiés dès 1789 aux communes: sûreté, salubrité et tranquillité dans les rues, salubrité des habitations et protection contre l'incendie. C'est en quelque sorte la préhistoire de l'aménagement du territoire.

Il faut de fait attendre 1836 et la création de la **loi communale** pour que les communes reçoivent des outils pour gérer leur territoire : plan d'alignement des rues, sécurité, passage dans les rues, salubrité et loi d'expropriations par zone ...

Les deux guerres mondiales vont nécessiter des **reconstructions** importantes et donc des directives aux communes. Ainsi dès 1915, les communes reçoivent la possibilité de concevoir des plans de réaménagement des quartiers détruits ; la législation évoluera après la seconde guerre mondiale en mettant l'accent sur l'hygiène, l'esthétique et le bon aménagement. Par ailleurs, le **patrimoine** peut être sauvegardé par la création en 1931 de la Commission des Monuments et Sites.

L'après-guerre va connaître un contexte positiviste et expansionniste : la croissance économique attendue est importante (« trente glorieuses »), la population croît rapidement (on prévoit 14 millions habitants pour l'année 2000), le public manifeste sa foi dans la science et le progrès et les décideurs ont la volonté de moderniser l'Etat.

Les thèses fonctionnalistes de l'architecte et urbaniste français Le Corbusier, pourtant développées dans les années 30, trouveront en Belgique à cette époque leur terrain de prédilection : zonage strict du territoire entre les différentes fonctions, éloignement de la fonction d'habitat de la fonction industrielle, prime au transport automobile (grandes infrastructures de communication), ...

Ces **années de certitudes** urbanistiques débouchent en 1962 sur le vote de la loi organique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Cette législation fondatrice organise un réseau hiérarchique des plans d'aménagement, prévoit des règlements pour la construction des bâtisses et des lotissements, crée les permis administratifs de bâtir et de lotir et prévoit un contrôle et une répression des infractions. Dans la foulée, en 1970, une loi d'ajustement donne aux **plans de secteurs** une force obligatoire : les zones d'habitat prévues sont très étendues (« on ne gère pas la pénurie, on aménage l'abondance ») et on prévoit même des réserves de terrains pour l'habitat et les industries. L'espace prévu au sol par habitant est ainsi 2,7 fois plus élevé qu'au Pays-Bas. Outre une consommation importante du territoire, cette logique fonctionnaliste va entraîner une **hausse de la demande en mobilité** pour permettre le déplacement entre toutes ces fonctions disséminées. On prévoit toutefois de limiter dans le temps (péremption) les permis de lotir s'ils ne sont pas activés ainsi que des sanctions civiles pour les bourgeois qui n'appliqueraient pas la législation.

Dans les années '70, ce modèle va être ébranlé par les crises économiques (notamment dans la sidérurgie) mais aussi par la fuite de la ville engendrée par le fonctionnalisme qui a permis la construction de grandes zones dédiées aux bureaux et de grandes voies de circulation uniquement pour l'automobile. Pour lutter contre la crise, les recettes keynesiennes des années '30 débouchent sur des grands travaux ... inutiles. Outre des émissions de télévision qui vont dénoncer ces gaspillages, des mouvements de citoyens s'opposeront à ces destructions (**comités de quartiers**).

Depuis 1974, l'aménagement du territoire est une des premières (et des plus visibles) **compétences régionalisées**. Face aux enjeux, la Région wallonne est donc à la manœuvre et va pouvoir développer un modèle plus proche des caractéristiques locales (Règlement Général sur les Bâtisses en Sites Rural, règlements sur les centres anciens) en développant une politique de participation (enquête publique, Commission Consultative d'Aménagement du Territoire). La Région wallonne, inspirée par ce courant appelé **culturaliste**, va notamment privilégier la rénovation des quartiers anciens et un développement intégré de ceux-ci.

Les crises économiques ont toutefois amené les pouvoirs publics à se désengager de ces politiques coûteuses (« l'état-providence » est affaibli). Par ailleurs, les citoyens revendiquent une participation

plus importante dans la gestion de leur cadre de vie. Les pouvoirs publics vont dès lors privilégier un **développement endogène** par une politique de primes incitatives à l'égard des particuliers (embellissement des façades) ou des communes (revitalisation des centres urbains).

C'est l'**Union Européenne** qui va changer la donne et amener un **développement stratégique**. Alors qu'elle n'a pas de compétences en aménagement du territoire, elle va, via la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC), soutenir une agriculture plus extensive qui aura des implications sur l'aménagement du territoire et les législations nationales : obligation des études d'incidences, convention de Florence sur les Paysages, directives Habitat et Natura 2000, SDER...

Quels sont les outils de l'aménagement du territoire ?

L'aménagement du territoire est nécessaire parce qu'il faut :

- ◆ coordonner les différentes politiques, les différents choix
- ◆ avoir une vision stratégique à long terme
- ◆ assurer la sécurité juridique de toute demande



Pourquoi des outils (objectifs) ?

À quelques exceptions près, toute parcelle du territoire est soumise au **Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie (CWATUPE)**. Il précise (art. 1^{er}) que *le territoire de la Région Wallonne est un patrimoine commun de ses habitants*. Les communes et la Région, chacune dans le cadre de ses compétences, sont les gestionnaires et les garants de l'aménagement du territoire. Elles rencontrent de manière durable les besoins sociaux, économiques, patrimoniaux et environnementaux de la collectivité: *gestion qualitative du cadre de vie, utilisation parcimonieuse du sol et de ses ressources, conservation et développement du patrimoine culturel, naturel et paysager, ...*

Ayant subi, depuis sa création lors de la régionalisation en 1984, de multiples apports (Patrimoine, Energie, décentralisation, ...), et très nombreuses modifications ponctuelles, le CWATUPE est aujourd'hui soumis à une révision globale afin de le simplifier sous le nom de **Code du Développement Territorial (CoDT)**.

Les outils actuels de l'aménagement du territoire en Wallonie (Schémas, plans et règlements) devraient donc être prochainement revus.

- ◆ **La participation** : une commune peut se doter d'une CCATM (Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité) : tout citoyen, âgé de plus de 18 ans peut s'y porter candidat pour la période la législature communale. C'est un organe uniquement consultatif.
- ◆ **Les outils opérationnels** permettent une réflexion à long terme sur des éléments bien spécifiques du territoire... Ils permettent aux pouvoirs publics d'agir – et non de contraindre – seuls ou en partenariat avec le privé : *revitalisation urbaine, rénovation urbaine, site à réaménager (SAR), Développement rural (PCDR), Développement de la nature (PCDN), ...*



Un outil d'aménagement du territoire

Des pistes didactiques et quelques contenus-clés

Proposition pour **4 à 6 périodes de cours**

Se munir de préférence du jeu « Urbaniste en Herbe » (cf. bibliographie p 12).

Un scénario possible à aménager

1. Remettre l'affiche pour l'enquête publique du SDER aux élèves pour travailler leurs représentations et les mettre en situation.
2. Faire jouer une première partie d' « Urbaniste en herbe » (partie niveau 2 : 120 logements – 100 emplois) avec constats. Ne pas oublier de photographier le plateau de jeu à l'issue de la partie (prévoir 2 heures avec l'exploitation).
3. Partant du jeu, construire avec les élèves une première définition de l'Aménagement du Territoire et les informer de son histoire et des outils existants (voir pages 8 et 9).
4. Présenter le diagnostic territorial (voir page 4) et faire travailler quelques documents et cartes (voir bibliographie) afin de faire découvrir les enjeux.
5. Présenter les scénarios du SDER (voir fiche page 5).
6. Retour au plateau de jeu et faire identifier les scénarios suivis : argumentation, critiques...
7. Présentation du SDER (voir PPT téléchargeable pour les écoles).
8. Faire réagir les élèves sur base de la fiche de réponse en ligne à l'enquête. Cette activité pourrait servir d'évaluation à condition d'y préciser les arguments attendus.
9. Mener une enquête ou réaliser un travail d'observation sur l'impact du SDER à l'échelle locale avec éventuellement un exemple concret (évaluation ou approfondissement).



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Action globale visant à organiser un espace de manière volontaire, par la mise en valeur de ses ressources ou la mise en place d'équipements, dans le but de satisfaire aux besoins des populations qui l'habitent.

URBANISME

Science, art ou pratique de réaliser des villes ou des morceaux de ville, d'en aménager les espaces, de manière à en adapter l'habitat aux besoins humains et sociaux.

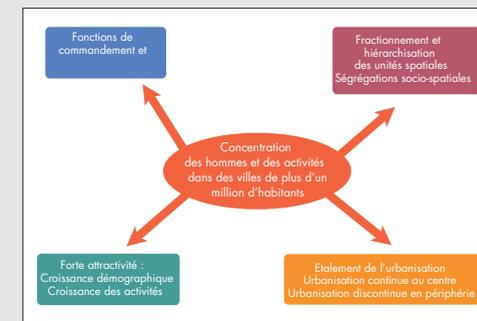
ARCHITECTURE

Art de construire des édifices et de les agencer selon un style déterminé ; disposition (ordonnance et proportions) résultant de cette construction.

Jean-Philippe ANTONI, *Lexique de la ville*
Paris, Ellipses, 2009.

Le SDER, une opportunité de travailler sur la métropolisation du territoire

La **métropolisation** est une clé de lecture essentielle de la compréhension de l'évolution de nos territoires. Dans une Wallonie de plus en plus urbanisée (même si des pans entiers de campagnes subsistent, leurs villages subissent aussi l'urbanisation à des taux divers) s'individualisent de vastes zones urbaines polarisées (comme la limaille de fer autour du pôle d'un aimant) autour de grandes villes, de **métropoles**. Ces métropoles, le plus souvent extérieures au territoire wallon (Bruxelles, Lille, ...), détiennent des fonctions supérieures et de commandement qui exercent une forte attractivité sur les populations vivant dans leur périphérie, leur **aire métropolitaine**. Leur agglomération centrale, vers laquelle converge chaque jour un nombre croissant de navetteurs (problèmes de mobilité) concentre emplois et commerces. Mais, la majorité des habitants de l'aire métropolitaine résident dans ses périphéries, parfois à plusieurs dizaines de kilomètres du centre de la métropole. Cette nappe urbanisée est ponctuée de villes moyennes ou petites qui chacune joue le rôle de pôle relais dans l'aire métropolitaine.

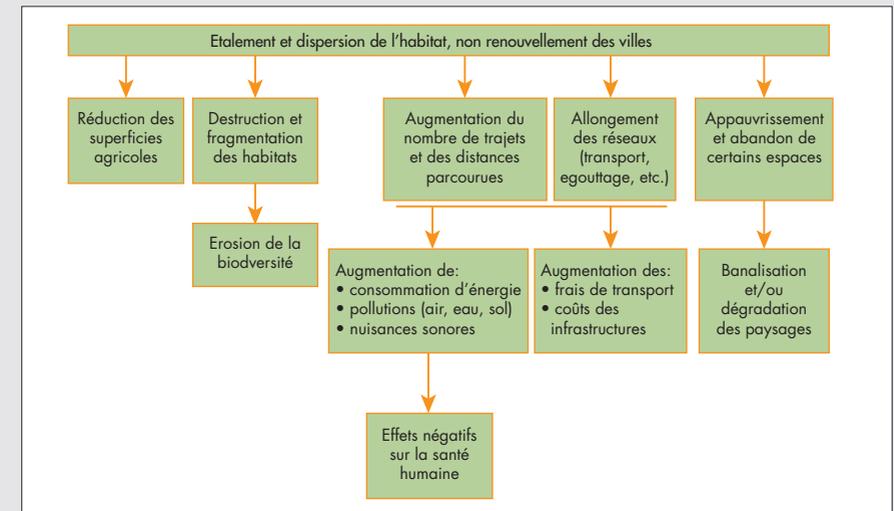


La métropolisation



Wavre, Les 4 Sapins

© D. Vanacker, Savé, UNAMUR, 2006



Conception : CREAT - UCL ; CEDO - ULB

Des outils et des organismes de référence

MANUELS SCOLAIRES

Mathieu COLLE et Anne-Claire HOEBEKE, Urbanisme en herbe, Namur, Erasme – Wallonie, Editions Erasme, 2012. Disponible gratuitement pour les écoles dans les Espaces Wallonie et les maisons de l'Urbanisme.

Jean-Louis JADOUILLE (sous la dir.), @u monde citoyen, Vivre à la ville, vivre à la campagne, Tome 1, Namur, Didier Hatier, 2011.

Jean-Luc JELEN et Marie-Alexandre LAURENT, Destination 6e Dossier 3 - Aménagement du territoire en Belgique, Namur, Didier Hatier, 2012

CD

Le village n'est plus ce qu'il était... Images & Savoir Productions audio-visuelles du Savé, 2006, 26 minutes. Réalisation P. Wattecamps et présentation B. Detré, Université de Namur, PUN.

www.unamur.be/asbl/pun

ATLAS DE RÉFÉRENCE

Marie-Françoise GODART (dir. scientifique), Atlas des Paysages de Wallonie, 1. L'Entre-Vesdre-et-Meuse (2007), 2. Les Plateaux brabançon et hesbignon, 3. Le Plateau condruzien, 4. La Haine et la Sambre, 5.

Le Haut Plateau de l'Ardenne centrale et Le Plateau de la Thiérache (à paraître) Namur, Conférence Permanente du Développement Territorial, 2007 – 2014.

SITES ET DOCUMENTS TÉLÉCHARGEABLES EN PDF

spw.wallonie.be/dgo4/sder/diagnostic.php

spw.wallonie.be/dgo4/sder/scenarios.php

spw.wallonie.be/dgo4/sder/projet.php

POWERPOINT

Un PPT de présentation du SDER à destination des élèves est téléchargeable à l'adresse :

spw.wallonie.be/dgo4/sder/Ecoles.php

et également sur enseignement.be

LES MAISONS DE L'URBANISME

Les Maisons de l'urbanisme sont susceptibles de fournir de l'information et proposent des outils de sensibilisation à l'architecture, l'urbanisme, l'aménagement du territoire, le patrimoine pour les enseignants et élèves de niveaux variés.

Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne

Danièle Antoine – coordinatrice

d.antoine@frw.be

063/22 98 16

www.murla.be

Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne

Annick Burnotte – coordinatrice-animatrice

annick.burnotte@mufa.be

084/45 68 60

Maison de l'urbanisme de Liège

Jérôme Sauveur – coordinateur

jerome@maisondelurbanite.org

04/226.97.27

www.maisondelurbanite.org/

www.facebook.com/maisondelurbanite

Maison de l'urbanisme du Brabant Wallon

Catherine Vandenbosch – coordinatrice

c.vandenbosch@ccbw.be

T 010 62 10 53-55

www.ccbw.be

Maison de l'urbanisme du Hainaut

Line François – coordinatrice

lfrancois@espace-environnement.be

071/300.300

www.espace-environnement.be